

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1773

présenté par

Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,  
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,  
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	0	27 800 000
Plan France Très haut débit	27 800 000	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	0
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
<b>TOTAUX</b>	27 800 000	27 800 000
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Les inégalités numériques pèsent lourdement sur nos territoires, particulièrement à La Réunion où elles entravent l'accès aux droits, fragilisent l'activité économique et affaiblissent notre souveraineté numérique. Pourtant, l'action « Inclusion numérique » du programme 343 subit une coupe massive de 66,51 %, soit 27,8 millions d'euros en moins.

Cette enveloppe est pourtant essentielle : elle permet de financer le réseau des 60 conseillers numériques de La Réunion — dont 20 postes disparaîtront faute de crédits — qui ont accompagné plus de 105 000 personnes depuis 2021, ainsi que de nombreuses associations locales dont la survie dépend directement de ces moyens. À l'échelle nationale, ce sont 16 % des Français éloignés du numérique qui risquent d'être laissés de côté.

Le présent amendement propose donc de rétablir les 27,8 millions d'euros supprimés en les réintégrant à l'action « Inclusion numérique » du programme 343, tout en restant neutre au regard de l'article 40 grâce à une compensation équivalente. Il appartient au gouvernement de lever le gage.

Alors que la médiation numérique traverse une crise majeure, au moment même où compétences et culture numériques deviennent indispensables à la garantie des droits, à la participation citoyenne et à la compétitivité de notre pays face aux grandes plateformes étrangères, cet abondement est indispensable. Il permet de maintenir un service public de proximité vital pour les citoyens comme pour l'économie.